



## Délai de carence assedic pôle emploi

Par **mask**, le **06/04/2011** à **13:05**

Bonjour

Je viens d'être licencié suite à un accident de travail pour inaptitude le 17/12/2010. Je suis inscrit à pôle emploi depuis le 04/01/2011. J'ai touché des indemnités doublées sur 23 ans d'ancienneté plus 2 mois de préavis et 57 jours de congé payés.

Pourriez-vous me dire quel sera mon délai de carence? Je pense à 7 jours + 57 ou maxi 75 jours. Suis-je dans le vrai?

Merci